

[Découvrir Roussillon](#)[Vivre à Roussillon](#)[Vie Citoyenne](#)[Les Actualités](#)[Télé Services](#)[Marchés publics](#)

## Roussillon en Isère

[Découvrir Roussillon - patrimoine - édit](#)[Agrandir la photo](#)

"voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instrumens, contracts, ordonnances, édicts, tant patentes que missives, et toute escripture privée. L'année commence doresnavant et soit comptée du premier jour de ce mois de janvier".

### L'édit de Roussillon : un évènement majeur

Au cours de l'année 1564, Catherine de Médicis décide d'entreprendre un long voyage à travers le royaume de France.

Accompagnée du nouveau roi Charles IX et de la cour, elle s'installe à Lyon où se répand en quelques jours une terrible épidémie de peste. Réfugiée à Roussillon, "belle petite ville et château", la cour passe, de fête en fête, un agréable séjour.



Le 9 août 1564, le roi décide de modifier certains articles d'un édit publié en janvier de la même année, sur lesquels le parlement de Paris avait formulé des "remontrances".

L'article 39 de l'édit de Roussillon, préparé par le chancelier Michel de L'Hospital et le ministre Sébastien de L'Aubespine, instaure le 1er janvier comme le premier jour de l'année dans tout le royaume de France.

Auparavant, le début de l'année variait selon les provinces. A Lyon, c'était le 25 décembre, à Vienne, le 25 mars, ailleurs encore le jour de Pâques ... L'empereur d'Allemagne Charles Quint avait pris une mesure similaire pour ses terres quelques décennies plus tôt. En 1622, le pape généralise cette mesure à l'ensemble du monde catholique.

[patrimoine](#)[historique](#)[édit](#)[château](#)[monuments](#)[informations légales](#)

© Roussillon 38150

[réalisation et crédits](#)